

Chapitre 6

L'environnement, une question syndicale

Marie-Thérèse Coenen

En 1968, le Club de Rome, qui rassemble des hommes politiques et d'affaires, réfléchit aux problèmes portant sur la croissance économique et la consommation des ressources dans un monde de plus en plus interdépendant. Il confie une étude sur le devenir de la terre à l'Institut de technologie du Massachusetts aux États-Unis, dont le rapport *The limits to growth*¹, publié en 1972, marque un tournant. C'est un premier effort de réflexion globale sur la dégradation de l'environnement humain : « En continuant sur la lancée actuelle, on va vers l'épuisement des ressources, l'effondrement des activités industrielles et agricoles tandis que la baisse de la démographie suivrait. Si le projet est d'atteindre un certain état d'équilibre qui permette de "tenir", il faut réorienter correctement les activités »².

Alerté, le Conseil de l'Europe décrète « 1970, Année européenne pour la protection de la nature ». En 1972, les Nations unies organisent la première conférence sur l'environnement, le Sommet de la terre, à Stockholm (Suède) et la

Communauté européenne lance son premier programme en matière d'environnement en 1973. *Au travail* publie un long plaidoyer « (Sur)vivre dans un monde pollué »³ de Jean G. Fouarge, responsable du Centre expérimental de l'éducation à la conservation de l'environnement à l'Université de Liège et administrateur d'Inter Environnement. Pour l'auteur, l'environnement est aussi une question sociale. « Notre environnement naturel se dégrade à tel point que notre société perd chaque jour des richesses biologiques, esthétiques et scientifiques indispensables à l'épanouissement de l'homme. [...] s'il semble évident que la pollution menace chacun et chacune, il n'en reste pas moins vrai que ceux qui se trouvent en première ligne pour "encaisser" les effets nocifs, ce sont une fois de plus les moins bien nantis, les moins favorisés par le sort ou par le système. C'est eux qu'on retrouve aux emplois ou travaux les plus malsains, c'est eux qui habitent les quartiers les plus déshumanisés de nos villes, loin des parcs, mais à portée du bruit et des cheminées d'usines. C'est encore eux qui sans aucun doute paieront en santé

et en espèces sonnantes le plus lourd tribut aux nuisances? [...] les problèmes d'environnement ont de profondes implications tant sur le plan social que sur le plan économique. Protéger l'environnement dépasse singulièrement la préservation du papillon ou de l'oiseau ce qui ne veut nullement dire qu'il ne faille protéger l'un et l'autre.»⁴

Le deuxième Sommet de la terre se tient à Nairobi (Kenya) en 1982. En novembre 1988, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) met en place un Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui publie sa première évaluation en 1990. Les conclusions sont pessimistes: les émissions dues aux activités humaines et l'augmentation de la concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre intensifient le réchauffement général de la surface terrestre et provoquent une spirale négative. La troisième Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement se tient à Rio de Janeiro en juin 1992 et la quatrième à Johannesburg (2002). Ces grandes conférences internationales fixent les objectifs pour un développement juste et soutenable et tracent les lignes de conduite que les signataires s'engagent à mettre en œuvre dans leur pays respectif. Ces conférences imposent progressivement une culture mondiale de respect de l'écologie et l'idée d'un monde commun.

L'Union européenne joue un rôle moteur. Depuis 1970, elle édicte des normes minimales en faveur de l'environnement (gestion des déchets, émission de polluants dans l'air, qualité des eaux, etc.) à respecter par les États membres. Le cinquième programme communautaire d'action pour l'environnement vers un développement durable⁵ (1992-2000) définit une stratégie volontariste intégrant tous les facteurs de pollution dans tous les secteurs d'activités (industrie, énergie, tourisme, transports, agriculture). Il est suivi par un 6^e programme d'action environnement (2002-2012) dont les priorités portent sur le

changement climatique, la santé et l'environnement, la nature et la diversité biologique, la gestion des ressources naturelles. La Commission européenne publie aussi en juillet 2001 le *Livre vert sur la responsabilité sociétale des entreprises* qui propose des lignes directrices d'une réglementation à appliquer par les entreprises en lien avec le développement durable. Les syndicats participent au Forum environnement, où se discutent les orientations en matière de développement durable et de mise en œuvre des politiques européennes. À l'occasion de la présidence belge au second semestre 2001, la CES, la CSC et la FGVB présentent un mémorandum commun où ils rappellent qu'ils attendent de l'Union européenne « d'assurer la viabilité du modèle social européen qui doit associer croissance économique, progrès social et protection de l'environnement autant que le développement de services d'intérêt général »⁶.

La Belgique est lanterne rouge des États membres de l'UE pour l'adaptation de sa législation aux normes environnementales européennes. La troisième réforme de l'État qui attribue cette compétence aux Régions explique sans doute ce retard. À partir de 1990, chaque entité fédérée développe sa propre politique environnementale et définit ses priorités.

L'environnement : une question émergente

Le rapport d'activité de la CSC 1972-1975 consacre, pour la première fois, un chapitre à la défense des consommateurs et à la protection de l'environnement.⁷ La consommation englobe le pouvoir d'achat, le prix des biens et services, la sécurité et l'hygiène des produits, la qualité, le type de consommation à promouvoir (équipements collectifs), la lutte contre le gaspillage, la fiscalité (principe du pollueur-payeur dans le recyclage des déchets)⁸, l'information et in fine, la protection de l'environnement : « Après l'accroissement du niveau de vie d'hier, après l'assainissement des pratiques commerciales et le souci d'une production sûre et de qualité aujourd'hui, la défense des consommateurs sera [...] un combat politique. [...] Elle devra viser à établir l'environnement social, culturel et matériel qui contribue à l'épanouissement le plus complet possible des potentialités de la société et de chaque personne »⁹. C'est le travailleur, la travailleuse, consommateur-trice et citoyen-ne qui est la cible, mais le sujet intéresse. La CSC et la FTU consacrent, en 1977, une journée d'étude à l'écologie industrielle et aux multiples questions qu'elle pose au monde du travail. Elle s'appuie sur un dossier, réalisé par Gérard Lambert et Georges Dutry, *L'écologie et l'économie*¹⁰ où ils interrogent le mythe de la croissance inséparable d'un certain progrès de l'humanité. L'écologie est un courant qui s'inscrit dans la critique du mode de production capitaliste, mais aussi du socialisme autoritaire qui partage la même vision d'une croissance non tenable. Pour changer de cap, ils en appellent à refonder le rôle de l'État comme régulateur d'une économie responsable et mettent en avant les valeurs nouvelles qui émergent d'un système respectueux du milieu. Bientôt, écrivent-ils, « l'aventure écologique influencera le combat ouvrier dans la mesure où elle se veut une vision du monde et de l'homme ».¹¹

Les options fondamentales du MOC (1978)

La question de l'environnement est aussi évoquée dans les options fondamentales du MOC-ACW¹² dans le chapitre « Une société où la vie et l'humain ont priorité » : « Égalité, justice, solidarité non seulement pour les hommes vivant actuellement, mais aussi pour les générations qui nous suivront, ne postulent pas seulement l'élimination des discriminations matérielles, mais aussi celle d'une croissance exclusivement économique : nuisance à l'environnement, gaspillage, exploitation anarchique des richesses du monde, pouvoir technocratique et centralisé, perturbation du tissu urbain et des relations interpersonnelles »¹³. Le but de la société est d'assurer à tous les hommes, la vie et les meilleures conditions de leur épanouissement dans la paix, en assurant des droits essentiels (logement, un environnement sain...). La croissance économique est seulement un moyen. Quand la CSC wallonne lance sa réflexion sur *Syndicalisme 80-90*, « les préoccupations écologiques » constituent un thème interprofessionnel à explorer avec l'ensemble des organisations du MOC.¹⁴

ILS FOUTENT NOTRE ARGENT PAR LES FENETRES



**Pas de nouvelles centrales électriques
avant la mise en place d'un plan
d'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE**

Edit. resp. R. D'HONDT, 121, rue de la Loi, 1040 Bruxelles.

Ne pas jeter sur la voie publique.

21-8-1981 AT 3

Poster « Ils foutent notre argent par les fenêtres. Pas de nouvelles centrales électriques avant la mise en place d'un plan d'utilisation rationnelle de l'énergie », 1981. (*Au travail*, n° 34, 21 août 1981, p. 3.)

Le dossier énergie et le difficile débat sur le nucléaire

Depuis la fin des années 1950, le charbon, cet « or noir » sur lequel la Belgique a construit sa révolution industrielle, vit au rythme des arrêts des exploitations. En Wallonie, le charbonnage du Roton à Farciennes est le dernier à fermer le 30 septembre 1984. La Centrale des francs-mineurs caresse encore l'espoir que l'exploitation des terrils ou du gaz comme alternative au pétrole¹⁵, contribuerait au développement de la Wallonie, mais la roue tourne et les autorités politiques, pour garantir la production d'électricité, optent, à la fin des années 1960, pour l'énergie nucléaire comme alternative aux centrales aux énergies fossiles. La première centrale nucléaire est inaugurée en 1974.

Ce dossier mobilise la CSC. En 1971, elle se dote d'une cellule Énergie, confiée au service d'études la mission de suivre l'évolution de ce secteur économique (électricité et gaz, pétrole, charbon) et mandate ses experts au Comité de contrôle du gaz et de l'électricité, au Comité du contrôle du pétrole, etc. Le choc pétrolier de 1973 impose des mesures fortes. En 1974, le Bureau de la CSC plaide pour la reprise par l'État de ce secteur hautement stratégique pour le développement industriel et pour le niveau de vie des ménages. Il demande un Commissariat de l'énergie à caractère public avec une autonomie propre et un conseil de surveillance composé des interlocuteurs sociaux et des représentant·e·s des comités de contrôle existants (électricité et gaz, pétrole, charbon). Il superviserait tous les types d'investissements et de subsides de l'État, assurerait une coordination de la politique des prix, garantirait la fourniture en matière d'approvisionnement via une société anonyme d'achat d'énergie primaire, créée par ses soins; ainsi que la coordination de la recherche en matière d'énergie.¹⁶

En 1975, le gouvernement met en place un Comité national de l'énergie¹⁷ qui n'a qu'une compétence d'avis, ce que critique la CSC. Cette

dernière demande un observatoire des prix et plaide pour une politique des prix qui protège les petits consommateurs et les groupes défavorisés, et dissuade les gros consommateurs. Dans ce dossier, la CSC peut compter sur les travaux de la Fondation Travail-Université (FTU) et sur le MOC dont la Fondation politique publie, en 1978, un dossier conséquent *Énergie et démocratie. Analyse et propositions*¹⁸. Le MOC opte pour un engagement politique fort en matière d'environnement, qui articule réalités économiques et sociales, ainsi que pour des choix stratégiques orientés vers la conservation des ressources, l'économie d'usage, le recours aux énergies renouvelables, la diversification des usages (récupération) et une plus grande égalité des consommations énergétiques (Nord/Sud). Le MOC demande aussi un moratoire sur les centrales nucléaires et le développement de la recherche et des investissements relatifs aux énergies renouvelables.¹⁹ La Semaine sociale wallonne de 1978, qui a pour thème « Quelle crise? Quelle énergie? », prolonge la réflexion.²⁰ Dans la foulée, *Au travail* publie un dossier commun à toutes les organisations du MOC: *Énergie, Austérité NON! Économie OUI!*²¹ qui aborde les clichés, l'avenir bloqué si rien ne bouge, les questions de démocratie et les retombées sur la santé. Tout le monde a encore en mémoire l'échappée du nuage toxique du réacteur de l'usine chimique Icmesa²², le 10 juillet 1976, qui pollua durablement les communes de Méda et Seveso au nord de l'Italie. Cette catastrophe est à l'origine de la directive européenne dite Seveso (82/501/CEE) du 28 juin 1982, qui impose d'identifier les sites industriels présentant des risques industriels majeurs.

Dans le cadre du débat parlementaire sur le plan national d'équipement électrique (1982-1992), le Bureau de la CSC plaide, en 1982, pour une utilisation rationnelle de l'énergie et refuse toute extension de la production nucléaire « tant qu'il n'y a pas de politique d'utilisation rationnelle de l'énergie, de valorisation du charbon belge et d'investissement au profit de chauffage urbain et de production combinée de chaleur et



d'électricité». Pour la CSC, «l'énergie nucléaire laisse sans réponse la question de la sécurité, le coût réel du kilowatt-heure nucléaire qui doit intégrer la recherche et les frais des services créés notamment pour assurer la protection des travailleurs et de la population»²³.

**Manifestation MOC-CSC
Huy-Waremme, (Huy), 1981.**
(coll. CARHOP)

L'année européenne de l'environnement (21 mars 1987 - 20 mars 1988)

Pour marquer le démarrage de cette année consacrée à l'environnement, la Confédération européenne des syndicats (CES) publie en décembre 1986 un memorandum dans lequel elle défend le principe que l'environnement ne doit pas être une matière réservée aux seuls chefs d'industrie, mais concerne tous les acteurs et actrices de l'entreprise. Elle revendique pour les travailleurs et travailleuses une série de droits: l'information, la consultation, la participation aux décisions stratégiques, un droit de regard sur les investissements relatifs à toutes

les questions d'environnement qui concernent l'entreprise, le droit de participer aux négociations, la formation et l'exercice d'un contrôle sur l'impact des activités sur l'environnement, etc.²⁴.

Dans cette dynamique, le service Entreprise de la CSC lance une campagne de sensibilisation «Notre environnement, c'est aussi l'entreprise» qui se décline en 18 points d'attention: l'étiquetage, les produits dangereux ou toxiques, le bruit, la pollution de l'air, etc., et réalise une émission de télévision qui servira de base

pour les formations des militant·e·s. Le service organise également une journée d'étude à Gand, consacrée à la politique européenne, aux expériences des politiques publiques et au positionnement des syndicats en Allemagne et aux Pays-Bas²⁵. À Liège, ce sera un colloque «Technologies, travail et environnement» qui traite de la problématique de l'environnement dans et en dehors de l'entreprise, des nouveaux métiers de l'environnement et des technologies propres tels que celui d'agent de développement régional²⁶. Désormais, un chapitre du

rapport d'activité présente l'action de la CSC en matière d'environnement, qui est à considérer comme une priorité syndicale au même titre que la recherche du plein emploi ou la croissance économique. Les actions menées sur la santé dans les lieux de travail, mais aussi l'interaction entre le milieu de travail et l'environnement externe sont évoquées avec le comité de sécurité, d'hygiène inter-entreprises sur le zoning de Feluy-Seneffe-Manage ou dans l'action du comité local pour l'incinérateur de Solvay à Jemeppe-sur-Sambre²⁷.

Le congrès de la CSC de 1990 : l'environnement est une priorité syndicale

Le congrès statutaire de la CSC d'avril 1990 est préparé en amont par des séances de formation sur la thématique environnement et des réunions d'information dans les fédérations et les centrales professionnelles. C'est la première fois que la CSC aborde en congrès l'environnement et le travail. «Un nouvel amour de la nature?», demandent les journalistes présents à la conférence de presse. Pas vraiment, répond la CSC, cette préoccupation existe depuis longtemps, mais elle nécessite une nouvelle approche qui tienne compte des effets internes et externes de l'activité économique sur le cadre de vie et sur la planète. D'un côté, les travailleurs et travailleuses sont de plus en plus sensibilisé·e·s dans leur vie quotidienne à la pollution et la qualité de leur cadre de vie est une valeur importante. De l'autre, leur activité de délégué·e·s les confronte à des rapports sur les effets de l'activité de leur entreprise sur l'environnement. Le rôle du syndicat est de les aider dans un domaine où le patronat a justement beaucoup

de réticences à accepter un droit de regard sur la stratégie de l'entreprise. Il ne s'agit pas de choisir entre emploi et environnement, mais de trouver les voies qui conduisent en même temps à des améliorations de l'un et de l'autre²⁸.

Le congrès adopte une résolution environnement-emploi qui précise le sens de l'action à mener : «Un bon environnement est tout aussi important qu'une croissance économique optimale et le plein emploi. Aussi voulons-nous contribuer activement à un milieu de travail et un environnement meilleurs et à un développement plus durable de l'économie et de l'emploi»²⁹. Cela suppose une politique de prévention (éviter ou limiter la pollution), des responsabilités politiques qui édictent des règles, contrôlent et sanctionnent selon le principe du pollueur-payeur, une politique fiscale favorable à l'activité «propre», une coordination entre les régions et l'autorité centrale, un encouragement à la recherche et un soutien aux politiques européennes et internationales qui

vont dans ce sens. L'approche est volontairement positive sans occulter les problèmes que suscitent les reconversions nécessaires et les coûts qu'elles entraînent.

Chacun-e est invité-e à devenir acteur, actrice dans son milieu de vie et dans son entreprise. L'action locale peut s'appuyer sur l'action interprofessionnelle, sur des partenariats avec les organisations du MOC-ACW et sur les associations de protection de l'environnement ou de défense des consommateurs. Au niveau de l'entreprise, le terrain d'action par excellence du syndicalisme, chacun-e peut œuvrer à rendre le processus de production plus propre. Cela passe par un élargissement des compétences du comité de sécurité et d'hygiène à l'environnement et par de nouveaux droits: droit

à l'information, avis sur les réglementations et sur les modes de production, consultation sur les options stratégiques de l'entreprise, sur la gestion des déchets ainsi que l'exigence d'un bilan environnemental annuel. Enfin, le congrès opte pour la création d'une cellule Environnement au sein du service Entreprise et non pour un nouveau service Environnement au sein de la Confédération, reflet des tensions, commente Jean-Paul Duchâteau, «entre ceux qui jugent le programme trop réaliste et ceux qui le considèrent comme trop utopique»³⁰. L'équilibre entre travail et environnement reste cependant fragile surtout quand la conjoncture économique se retourne comme en 1993, moment où la sauvegarde de l'emploi et de la compétitivité reprend le dessus³¹.

Les écotaxes, tensions sociales ou manipulations patronales ?

En 1990, les partis écologistes négocient, en échange de leur soutien à la troisième réforme de l'État, l'adoption de mesures de protection de l'environnement via une écofiscalité sur les engrais phosphatés et azotés, les emballages perdus et certains produits à usage unique (appareils photo, rasoirs jetables), suivant le principe du pollueur-payeur.³² Les écotaxes suscitent des réactions négatives des entreprises et des secteurs concernés. La CSC et la FGTB, dans une déclaration commune, en acceptent le principe, mais précisent les conditions à respecter pour éviter les effets pervers sur l'emploi, le pouvoir d'achat, la compétitivité en matière de prix et le niveau général des prix. Ils demandent l'intégration des écotaxes dans l'index, leur mise en œuvre graduelle et planifiée pour permettre l'adaptation des secteurs et entreprises,

l'existence de produits de substitution, l'introduction de mesures d'accompagnement permettant une nécessaire reconversion et le respect des règles de concurrence. Ils demandent aussi à être associés aux processus de négociation.

Directement concernés par la taxe sur le PVC, le 14 décembre 1992, 800 travailleurs de Solvay partent avec des cars affrétés par la direction pour manifester devant les sièges du PS, du PSC et d'Écolo tandis qu'une délégation dépose entre les mains des présidents, une pétition de 1 000 signatures. Le 15 janvier 1993, à l'appel du front commun des travailleurs de la chimie (Centrale générale FGTB, CCMEC-CSC, CGSLB, SETCa, LBC, CNE), 4 à 5 000 participant-e-s manifestent à Bruxelles contre les écotaxes. Les organisations syndicales exigent que la discrimination dont est victime le PVC soit levée, que

les directions des entreprises concernées s'engagent dans une politique de maintien et de développement de l'emploi, que l'avenir de la chimie soit assuré par l'utilisation intensive de technologies propres et par la prise en charge, avec la collaboration des pouvoirs publics, de la problématique des collectes et du recyclage. Les syndicats annoncent une action, entre autres, sur la conformité ou non des écotaxes à la réglementation européenne. La loi sur les écotaxes est adoptée en juillet 1993 et sa mise en œuvre est prévue pour le 1^{er} janvier 1995.

La réponse des industriels sera Fost Plus. Créée le 28 mars 1994, cette coopérative est chargée de la promotion, la coordination et le soutien financier de la collecte sélective et du tri des emballages ménagers en vue de leur recyclage et de leur valorisation. Peu à peu, de nombreux produits sortent du champ d'application de

la loi qui n'atteint finalement aucun des buts escomptés: une consommation responsable et une production respectueuse de l'environnement. Enfin, les trois Régions signent une convention portant sur une politique des déchets basée sur la prévention, la gestion avec une obligation de récupération pour tous les déchets d'emballages ménagers et industriels. Désormais, ce sont les gestes positifs en matière de respect de l'environnement (recyclage, tri sélectif, récupération, etc.) qui sont encouragés. Pour éclairer le débat, *Syndicaliste CSC* publie en 1993 un dossier sur les écotaxes, la « seule taxe destinée à nous faire réfléchir ». Pour le journal syndical, c'est une mesure qui mise sur le bon sens et l'écocivisme des citoyens et citoyennes.³³ Cet épisode, qualifié plus tard d'erreur par Pino Carlino³⁴, met en évidence le fait qu'il ne peut y avoir de politique environnementale sans justice sociale.

Les options syndicales en matière d'environnement

Peu à peu, tant au niveau fédéral que des Régions, la problématique environnementale est prise en compte.

La Belgique prend des engagements vis-à-vis de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (1995) et surtout de l'accord international, dit Protocole de Kyoto, qui vise à une réduction des émissions de gaz à effet de serre (décembre 1997). Il en découle de nouvelles obligations. Le Sommet de la terre de Rio en 1992 précise le concept de développement durable, « un développement qui répond aux besoins humains du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » que la Belgique intègre avec la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de

développement durable. Cette loi impose l'établissement tous les quatre ans d'un plan fédéral de développement durable. Il s'accompagne d'un plan d'action des modalités à mettre en œuvre.³⁵ Tous les deux ans, le Bureau fédéral du plan est chargé d'établir un rapport fédéral sur le développement durable. Le Conseil national de l'environnement devient le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) dans lequel la CSC est représentée.

Suite au congrès de 1990, des initiatives voient le jour. La CSC installe une cellule nationale « Environnement » qui prépare la conférence de Rio (1992) « Écologie et développement ». En synergie avec les comités régionaux, elle lance une campagne d'information sur les questions

environnementales via *Syndicaliste CSC*. La cellule planche sur un outil syndical « Questions d'environnement » et prépare une brochure *Travail et environnement, les horizons verts de la CSC* (1992). Les fédérations et les centrales suivent avec des cellules Environnement et des actions spécifiques comme la CSC-Métal qui lance en juin 1995, une campagne de prévention sur les produits dangereux, mobilisant la nouvelle compétence des comités pour la prévention et la protection au travail (CPPT) sur le droit à l'information en matière d'environnement. L'objectif est de réduire les accidents de travail, les risques de maladies professionnelles et d'améliorer l'information et l'usage des quelque 500 000 produits utilisés dans l'industrie³⁶.

Des nouveaux droits syndicaux

Le service Entreprise défend au sein du Comité national pour la prévention et la protection des travailleurs, le dossier portant sur l'élargissement des compétences des comités de sécurité et d'hygiène, à l'environnement, non sans difficulté. Le patronat tend à considérer l'environnement comme relevant de la responsabilité de l'entreprise, pour le contrôle et le choix des mesures à prendre. Les syndicats revendiquent un droit de regard et demandent un cadre légal de référence. L'arrêté royal du 27 novembre 1973 sur la réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprise ouvrait la possibilité aux délégué-e-s d'interpeller le patronat sur sa stratégie environnementale. C'est une brèche dans laquelle les équipes syndicales s'engouffrent pour préciser le contenu de ce commentaire annuel sur la politique de l'environnement de l'entreprise. La compétence d'environnement n'est réellement reconnue aux conseils d'entreprise (CE) et CPPT³⁷ que par la loi du 4 août 1996 sur le bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail ainsi que par l'arrêté royal du 3 mai 1999. Le CPPT dispose à partir de ce moment de compétences

très larges permettant d'aborder pratiquement n'importe quelle question en matière d'environnement. Le CE peut aborder les aspects économiques et financiers et traiter la question de la mobilité.³⁸



Dessin de Serdu :
entreprise
et environnement, s.d.

La formation, le fer de lance de la conscientisation

Après le congrès de 1970, chaque service s'engage à développer des initiatives pour assurer un suivi aux orientations définies par le congrès. L'environnement étant un vaste sujet, la FEC décide d'organiser une formation pour des permanent-e-s interprofessionnel-le-s et des centrales, comme première approche systématique aux thèmes environnementaux, qui sera le point de départ d'une dynamique nouvelle.



« Suite au congrès de 1990, j'ai marqué à la FEC mon intérêt pour le sujet. J'étais déjà à la manœuvre pour la formation des permanents, préalable au congrès. Je suis donc chargée d'organiser une formation ambitieuse de 15 journées. Je sollicite Gérard Valenduc de la FTU pour une supervision scientifique et nous préparons un programme. Cette formation se déroulait sur deux jours et s'étalait sur plusieurs mois. La première journée était consacrée à l'approche théorique, la seconde aux visites d'entreprise ou de ville, ou à la gestion des controverses. Je me souviens d'une visite mémorable à la Cellulose des Ardennes où Greenpeace avait mené une action choc contre l'usage du chlore. Nous avons rencontré les délégués syndicaux, la direction et invité Greenpeace. Les échanges étaient très ouverts et ce fut une expérience magnifique. Par la suite, avec le suivi de la délégation syndicale, l'entreprise est sortie du chlore. Voilà un exemple typique de gestion de controverse positive. Les centrales ont joué le jeu. Elles ont toutes envoyé quelqu'un : je me souviens de François Laurent de la chimie qui était en plein dans la tourmente du conflit de Solvay et des écotaxes, d'Anne Meyer de la CNE qui a convaincu sa centrale de consacrer un congrès à l'environnement. Le fait qu'on a pu démarrer ainsi avec une vingtaine de personnes a développé un noyau de confiance et un climat de respect mutuel. On était tous convaincus de l'objectif. »³⁹

Parallèlement, la FEC introduit dans le programme de formation du tronc commun, des modules consacrés à l'environnement et, pour aider les militant·e·s à mieux comprendre les enjeux, la FEC commande à Thierry Poucet⁴⁰, un manuel *L'environnement, le comprendre pour le reconstruire*⁴¹. L'ouvrage se présente comme une boussole dans la nébuleuse environnementale. Il explore les différents champs que recouvre le concept d'environnement et dessine des pistes d'une action citoyenne et syndicale. L'auteur observe que les syndicats se sont préoccupés tardivement de l'environnement, mais qu'ils ont, depuis leur origine, fait le lien entre travail, milieu de travail et santé. Toute l'histoire de la reconnaissance des maladies professionnelles démontre que la santé au travail est et reste une priorité syndicale. Pour Thierry Poucet, il n'est question encore que d'agir sur les effets internes à l'activité professionnelle, sans référence à l'impact externe de l'activité industrielle sur le milieu. Il souligne aussi combien l'intégration

de l'environnement dans le champ d'action du syndicalisme suppose une révolution culturelle. Dans le passé, l'apparition de cheminées et de fumées dans le paysage était signe d'emploi, de développement et de prospérité. Ce n'est plus la perception contemporaine qui dénonce les retombées de l'activité humaine sur l'environnement et sur la vie. Ce livre qui est un premier essai accessible à tous et toutes qui veulent agir dans leur entreprise et dans leur milieu de vie est rapidement devenu une référence en la matière.

Les comités régionaux « environnement »

Le processus de fédéralisation de l'État transfère la majeure partie de la compétence environnementale aux Régions. À chaque entité régionale correspond un conseil environnement dont la mission est de préparer des avis sur toutes les



Page de couverture de
POUCET T., *L'environnement,
le comprendre pour le
reconstruire*, Bruxelles,
ÉVO-FEC, 1992.

matières environnementales (l'eau, la production d'électricité, le gaz, la gestion des déchets, la protection de la couche d'ozone, la pollution de l'air, l'affectation des sols, le bruit, la réduction de l'effet de serre, la biodiversité, etc.). La CSC met en place des structures régionales dédiées à l'environnement qui agissent comme organe d'avis et de contre-pouvoir.

Arbeid en Milieu

Le Comité régional flamand de la CSC lance son groupe de travail «Milieu». La CSC participe à

la section Économie et Environnement mise en place par le gouvernement régional au sein du Conseil économique et social de Flandre (SERV) et collabore à l'asbl Emploi et environnement (Arbeid en Milieu), créée en 1988 pour promouvoir les synergies entre le mouvement ouvrier et les associations de défense de l'environnement. L'asbl propose des activités d'accompagnement, d'éducation, de formation et d'action. Elle étudie des dossiers d'entreprise (Benzène, SST, AFFILIPS-Tirlemont) ou le dossier amiante. Elle stimule des programmes de formation et des journées d'étude. Ses missions iront en s'élargissant.

La cellule francophone de l'environnement

Du côté francophone, les participant·e·s à la formation FEC vont former le noyau de base de la cellule Environnement francophone de la CSC qui est installée en 1993. Sa mission est de préparer la position de la CSC wallonne dans les dossiers qui passent au Conseil économique et social wallon et au Conseil wallon de l'environnement, dont les missions sont élargies au développement durable (1993). Un dossier prioritaire sera la gestion de l'eau comme ressource stratégique pour la Wallonie, sa fiscalité, son prix ainsi que la problématique de l'épuration des eaux usées domestiques. La cellule devient le lieu de réflexion et d'orientation pour la CSC wallonne: préparation d'avis, soutien aux programmes de formation et en co-organisation avec la FEC, des journées de réflexion comme celle organisée à Liège en novembre 1998.

La CSC wallonne donne la priorité aux politiques de prévention, au respect du principe pollueur-payeur, à la nécessaire cohérence entre les mesures et réglementations aux différents niveaux de pouvoirs et la prise en compte des aspects sociaux des politiques environnementales. L'emploi reste une priorité via la promotion des nouvelles technologies, les nouvelles filières dans les secteurs de l'eau, des déchets, de la rénovation du bâti. Avec les années, l'importance de la lutte

contre la précarité énergétique prend de l'ampleur. La CSC wallonne opte pour une tarification progressive de l'énergie et l'inclusion des ménages précarisés dans les politiques des aides à l'investissement. La CSC wallonne et le MOC sont actifs dans le Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWAD).

La Région de Bruxelles-Capitale

La libéralisation progressive du marché de l'électricité et du gaz à Bruxelles, le 1^{er} janvier 2007, fait l'objet d'une attention soutenue vu le quasi-boycott des fournisseurs contraints de proposer des contrats de minimum trois ans de fourniture. La CSC de Bruxelles défend le principe de l'égalité d'accès à l'énergie pour tous et toutes, de la transparence et d'une fourniture minimale d'énergie. Dans cet esprit, elle collabore à la plateforme Coordination gaz-eau-électricité (CGEE) qui défend les petits consommateurs et les publics précarisés et lance, avec d'autres partenaires, un guichet Infor-gaz-élec (IGE) qui

a pour but d'accompagner les ménages dans le choix des fournisseurs, dans l'établissement des contrats et le suivi des contentieux. Les centres de service de la CSC sont aussi mobilisés pour donner les bonnes informations aux affilié-e-s. La CSC de Bruxelles est membre du Conseil des usagers du gaz et de l'électricité dont l'action vise à protéger les consommateurs et consommatrices résidentiels.

Un projet phare : le Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement (RISE)

Suite à la formation longue organisée par la FEC en 1992, des permanent-e-s, particulièrement intéressé-e-s, prolongent l'essai et se retrouvent pour approfondir les sujets en lien avec leur situation professionnelle.



Témoignage de Myriam Gérard, 6 mars 2023

« On a continué à se voir, de manière informelle, tous les deux mois, à Namur. J'avais choisi Namur pour que tout le monde puisse venir en train, mais j'étais quasiment la seule à venir en train. On a approfondi les différentes thématiques. C'est alors que nous avons été informés par Patrick Conrotte [permanent FEC Luxembourg] et Claude Rolin [à l'époque secrétaire fédéral de la CSC Luxembourg], que la Région wallonne accordait un financement important à l'Union wallonne des entreprises (UWE) pour développer une approche environnementale. Il n'y avait pas de raison que nous n'ayons pas non plus un financement. C'est à partir de là qu'est né le projet RISE dans sa première version. Je tenais la plume avec Gérard Valenduc. Notre dossier était prêt en 1994 [...]. Quand la FGTB a manifesté son intérêt, je trouvais l'idée intéressante, car cela n'avait pas de sens que la CSC fasse cela de manière seule. J'ai plaidé auprès de mes instances la participation de la FGTB dans le projet. L'apport de la FGTB a été minime : le nom RISE et un paragraphe sur la communication dans une note de 10 pages, mais peu importe, cette collaboration était intéressante. La cellule Environnement a porté ce travail collectif et c'est aussi grâce à l'apport très concret des centrales qu'on a pu envisager des expériences pilotes. Tant Pino Carlino, secrétaire national en charge du Comité régional wallon, que son homologue de la FGTB Jean-Pierre Vandermeeren, ont joué le jeu et ont soutenu le programme. »⁴²

RISE I (1996-2000)

C'est donc ensemble que la CSC wallonne et l'Interrégionale de la FGTB, encouragées par la Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement (DGRNE), négocient, avec la Région wallonne, la mise en œuvre du Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement (RISE). La convention est signée en octobre 1996 pour une durée de 3 ans. Elle porte sur la sensibilisation des délégué-e-s à la question environnementale, sur la production d'outils de formation, sur des formations et la réalisation d'expériences pilotes en entreprise comme modèles reproductibles ailleurs. La FEC-CSC et l'Institut wallon de recherche et de formation de la FGTB (IWERF-FGTB)⁴³ sont à la manœuvre. La FEC confie à la FTU la supervision scientifique du programme. La convention avec la Région wallonne prévoit un comité d'accompagnement commun pour RISE et pour le projet «entreprise» de l'UWE. Il est composé d'un représentant du ministre de l'Environnement, d'un représentant de la DGRNE, des deux représentants des syndicats, un représentant de l'UWE et un membre d'Inter Environnement Wallonie (IEW).

Ce partenariat CSC-FGTB est original à plus d'un titre et quand le 4 mars 1998, les secrétaires généraux de la FGTB et de la CSC wallonne présentent à la presse le projet RISE «L'environnement intéresse les travailleurs», les journalistes marquent leur étonnement. Pino Carlino explique: «Nous disons souvent des choses ensemble, mais les faire ensemble sur le terrain, c'est moins courant. C'est un nouveau terrain qu'on défriche. Nous avons décidé d'agir en front commun syndical, car cette nouvelle donne dépasse les clivages habituels. Nous voulons aussi combattre l'idée selon laquelle environnement et emploi ne font pas bon ménage»⁴⁴. RISE, précise le secrétaire de la FGTB, «n'est rien d'autre que l'extension de la sphère syndicale à la sphère environnementale»⁴⁵. Pour encadrer cette collaboration inusitée, un comité de concertation est mis en place et une convention précise les règles communes. En interne, la FEC-CSC peut compter

sur sa cellule Environnement wallonne et bruxelloise qui valide les initiatives prises dans le cadre du projet RISE.

La première réalisation de RISE est un guide *L'environnement et l'entreprise*⁴⁶ qui passe en revue les questions scientifiques, techniques, économiques, juridiques que peuvent rencontrer les délégations. Régulièrement mis à jour, il devient une référence et s'accompagne d'un jeu coopératif mis au point lors de la formation de formateurs et formatrices de la CSC. Toujours pour le projet RISE, la FTU lance en février 1999 un bulletin trimestriel *Travail et environnement* destiné à «vulgariser» l'approche

Affiche :

«L'environnement, c'est aussi l'affaire des travailleurs», s.d. (CSC, fonds RISE)



Affiche :
**« Avec leur équipe syndicale...
ils ont posé un geste pour
l'environnement », s.d.**
(CSC, fonds RISE)



développement durable. La FTU sert aussi d'appui technique en environnement et met son expertise au service des délégations syndicales qui le demandent. RISE a aussi une mission de sensibilisation aux questions environnementales. Chaque syndicat organise ses propres formations. La FEC complète son offre de formation par un module d'initiation à l'environnement et un programme de formation longue pour les mandataires CPPT. Les thématiques sont sectorielles quand il s'agit du secteur de la construction (produits dangereux, amiante) ou du nettoyage (produits), ou interprofessionnelles quand le sujet porte sur le traitement de l'eau, des déchets, de la gestion environnementale ou du développement durable. L'expertise est recherchée auprès de la FTU, mais aussi auprès des associations environnementalistes et des centres spécialisés.

Pour amener concrètement des changements dans l'entreprise, l'équipe RISE opte pour une

formule originale : des projets pilotes en entreprise. Elle lance un appel à candidatures auprès des délégations en CE ou CPPT qui doivent répondre à six critères : l'entreprise doit avoir entre 50 à 250 salarié-e-s, être en bonne santé économique, avec une représentation syndicale CSC-FGTB équilibrée et présenter de bonnes relations entre les syndicats et avec le patronat. Enfin, la motivation des délégations pour l'environnement est essentielle. Six entreprises sont sélectionnées, trois sont pilotées par la CSC et trois par la FGTB. La CSC supervise l'Atelier central de la SNCB de Salzinnes à Namur, le projet AXIAL, une entreprise de fabrications métalliques dans le Hainaut, et TecniAsbest, une société de désamiantage à Liège. La FGTB suit une entreprise de métaux non-ferreux à Liège UCA, la société Kemira qui fabrique des engrais azotés dans le secteur de la chimie dans le Hainaut, et les Nutons, une entreprise agroalimentaire située dans la province de Luxembourg appartenant au groupe Ter Beke.



Un projet pilote : l'Atelier central de Salzinnes (SNCB, 1998-2002)

L'atelier occupe 950 travailleurs dont l'activité principale est l'entretien des locomotives. Véronique Thirifays, permanente FEC à Ciney, évoque le démarrage : « À la suite de la formation longue et à l'appel à projets, j'ai proposé l'atelier central de la SNCB avec le délégué principal CSC qui était convaincu. C'était un obstiné et un meneur. À chaque conseil d'entreprise, il mettait le point environnement à l'ordre du jour et c'est ainsi que peu à peu, l'information et puis la conviction de la nécessité de changer de cap se sont imposées à la direction comme aux travailleurs. Nous avons commencé par une visite de l'entreprise. Tout datait du début du 20^e siècle, aucun investissement important n'avait été fait, les travailleurs mangeaient encore sur leur poste de travail... les déchets, les produits étaient partout. Bref, il y avait du travail pour changer les pratiques. L'enjeu était aussi le maintien, par la SNCB, de l'activité et de l'emploi sur le site de Salzinnes »⁴⁷.

Le projet débute par la mise en place d'un comité de pilotage composé des délégations syndicales et de la direction. La visite d'un expert environnement pointe les principaux problèmes : eaux usées fortement chargées, pollution de l'air, volume et diversité des déchets solvants. La délégation CPPT visite les Deutsche Bundesbahn à Bremen et constate la gestion exemplaire des déchets de la société allemande. Le comité de pilotage établit un plan d'intervention en trois phases : la réduction de la charge polluante des eaux usées, la gestion des solvants, l'amélioration de la gestion des déchets. En 1999, la direction remplace les baignoires de lavage par un processus en circuit fermé, introduit les clauses environnementales dans les cahiers des charges, et mène une sensibilisation des travailleurs quant à l'utilisation de produits dangereux, mais elle refuse de créer une cellule Environnement. Elle engage néanmoins un éco-conseiller. Quelques bémols sont à noter. La sensibilisation reste un point d'attention, les résistances au changement persistent : difficultés du tri des déchets, réactions négatives vis-à-vis de la suppression des solvants chlorés et, vis-à-vis de la délégation syndicale, une suspicion d'allégeances à la direction.⁴⁸

Dès le début, RISE vise à favoriser les échanges des bonnes pratiques et à croiser les savoirs. C'est la mission des forums, des journées d'étude et des colloques souvent en lien avec une problématique rencontrée sur le terrain. C'est à la demande des délégués de l'entreprise TecniAsbest qui, confrontés à la manipulation de l'amiante, veulent mieux comprendre de quoi il s'agit, que RISE organise en 2000, un colloque « Amiante, interdiction totale ? » avec 500 participante-s, suivi, le 16 décembre 2003, à Bruxelles, du colloque « Alternatives à l'amiante: nouveaux matériaux, nouveaux risques ». Ces événements s'accompagnent à chaque fois, de publications d'études, des fiches pratiques, d'un guide ou d'outils de sensibilisation.⁴⁹

Pour informer les délégué-e-s sur les problématiques environnementales et mutualiser les bonnes pratiques, RISE publie régulièrement dans la presse syndicale, *Info CSC* et *Syndicaliste CSC*, et, pour la FGTB, *Syndicats* et *Écho FGTB*. RISE a son propre site Internet: www.rise.be. La FGTB réalise une émission TV qui présente les expériences pilotes et sert d'outil aux formations initiales. La FEC-CSC présente le projet RISE dans une vidéo qui sera largement diffusée.

La convention arrive à son terme en octobre 1999. L'évaluation du comité de pilotage est très positive: la collaboration entre les deux syndicats a permis de construire des références communes, un site commun, une image de marque positive, des avancées pour la démocratie dans l'entreprise. Le projet est aussi une révélation du rôle d'impulsion et de la force créatrice des délégations dans l'entreprise pour peu qu'elles soient sensibilisées et bénéficient d'un minimum d'accompagnement. Vu le succès incontestable et les échos favorables, la Région wallonne décide de reconduire le projet.⁵⁰

RISE II (2003-2006 et années suivantes)

Les négociations pour un projet RISE II démarrent en douceur. 2000 est une année d'élections sociales où la CSC marque une avance dans le secteur marchand et non marchand. La crise

de la dioxine (poulets, œufs et farines contaminées) et le changement de majorité après les élections législatives de 1999, qui amène au pouvoir une coalition socialiste-libérale et écologiste au fédéral et à la Région wallonne, retardent la décision. Après une période de concertation et de redéfinition du projet, RISE II peut démarrer en 2003 lorsque le gouvernement wallon accorde les subventions pour une durée de trois ans aux deux syndicats initiateurs du projet RISE ainsi qu'à la CGSLB, tandis que le financement environnement des entreprises concerne outre l'Union wallonne des entreprises (UWE), l'Union des classes moyennes (UCM). Cette convention sera renouvelée régulièrement mais pas automatiquement.

Les équipes sont étoffées et de nouveaux thèmes sont inclus à la demande expresse du pouvoir régional: le phénomène NIMBY (*Not in my back yard*: pas près de chez moi), le contrôle des dispositions légales par les organes de concertation sociale, la collaboration avec les associations actives en matière d'environnement, la mise en œuvre du permis d'environnement et les systèmes de certifications ISO 14001, etc. RISE II veut renforcer les capacités d'intervention syndicale en matière d'environnement. Il assure des formations, fournit des informations et des appuis techniques et poursuit son effort de sensibilisation. La collaboration CSC-FGTB se poursuit, mais avec une certaine autonomie dans les actions menées. Comme dans RISE I, les expériences pilotes restent essentielles et un nouvel appel à projets pour les délégations en entreprise ou sous-secteurs est lancé. La CSC seule ouvre cette possibilité aux actions locales (appui aux GALI). Les projets retenus par la FGTB seront la gestion environnementale des hôpitaux publics de Charleroi (nouvellement fusionnés), les cimenteries, la grande distribution. La CSC accompagne une entreprise liégeoise de contrôle technique automobile, le volet management environnement à l'aéroport de Bierset et l'entreprise Owens Corning AREA (intégration des normes d'ISO 14.001 à OHSAS 18.001). La CSC suit, seule cette fois, un projet



mobilité et de gestion de déchets porté par le comité de zoning de la CSC Chimie-Énergie à Seneffe-Feluy-Manage et un projet, initié par la CSC du Hainaut occidental, sur la zone couverte par l'association de communes IPALLE, autour de l'activité des incinérateurs publics et privés qui intègre une sensibilisation des riverain-e-s. L'Atelier de Salzinnes continue à bénéficier de l'appui de RISE-CSC pour accompagner la modernisation écologique de l'entreprise.

**Une équipe syndicale RISE,
Tournai, 2003-2004.**

(CSC, fonds Thierry Demuysère)



RISE II : le projet IPALLE (CSC Hainaut occidental)

« Dans l'ouest du Hainaut, 4 incinérateurs sont réquisitionnés par l'État fédéral pour brûler les farines animales contaminées par la dioxine. Le premier travail fut de réaliser un inventaire des problèmes et informer les délégués, y compris ceux des firmes sous-traitantes, des impacts de l'incinération de ces déchets. L'appui du projet RISE s'est concrétisé par l'achat d'un appareil de mesure de l'air. Notre préoccupation portait sur la santé des travailleurs, mais aussi sur celles des riverains, sur la qualité de l'environnement, l'emploi, les primes et donc les salaires, et enfin la crédibilité des délégués face à l'employeur. Nous avons défini trois axes : la formation destinée aux délégués des travailleurs pour améliorer les connaissances en matière de toxicologie, de pollution industrielle ; gestion des déchets et échanges de bonnes pratiques sur la surveillance médicale des travailleurs et la sensibilisation aux dangers inhérents à leur profession. Nous avons édité 1 500 guides de poche diffusés dans les 4 entreprises concernées. Ce guide attire l'attention sur la prévention des risques et donne une série d'informations, de références légales et de conseils. Il était important de construire un dialogue avec les riverains qui étaient mobilisés par ailleurs, pour anticiper notamment le phénomène NIMBY (pas dans mon jardin). Cela s'est concrétisé par divers contacts, des réunions, mais aussi une campagne « Pour la santé, changez d'air » avec la diffusion de 40 000 dépliants dans un rayon de 5 km des incinérateurs ainsi que la création d'un site Internet⁵¹ très consulté. La position syndicale a surpris. Les riverains nous ont contactés pour remercier, critiquer ou obtenir davantage d'informations. Dans les entreprises, l'initiative a été reçue de manière positive par les travailleurs, de manière mitigée par les employeurs, gênés sans doute par la perte de contrôle, mais d'autres, conseillers en prévention, ont jugé la démarche proactive, intelligente et prudente. Le dialogue avec les riverains doit être maintenu. »⁵²

En 2006, le projet RISE a dix ans. Ses promoteurs soulignent que si les syndicats se sont mobilisés fin 2005 autour du Pacte de solidarité entre les générations, la solidarité entre les générations implique aussi le combat syndical pour l'environnement. RISE a de très nombreuses réalisations à son actif : des formations, des expériences concrètes dans les entreprises de différents secteurs, un appui technique et des publications multiples, des articles de vulgarisation scientifique (collaboration avec l'agence Alter), des documentaires audiovisuels, un

périodique, un site. C'est aussi l'occasion de se retrouver, le 20 décembre 2005, à Namur, dans un Forum intersyndical autour du thème « Rencontrer les défis du XXI^e siècle ». Les quelques 300 délégué-e-s impliqué-e-s dans des projets environnementaux et des associations environnementalistes échangent sur les expériences menées. Beaucoup témoignent du refus des employeurs à ouvrir un dialogue social sur les questions environnementales. Le moment est venu d'évaluer la manière dont le risque environnemental est traité et les mutations

qu'elle entraîne. La CSC (FEC-RISE) commandite à l'UCL et la FTU, une enquête qualitative auprès de 300 entreprises de plus de 50 travailleurs et travailleuses sur les effets tant internes qu'externes. Les résultats sont encourageants dans le domaine des économies d'énergie sur le chauffage, l'éclairage et l'informatique. Ils sont mitigés quand il s'agit d'investissements en matière d'isolation et d'énergie renouvelable tandis que le bilan d'une utilisation rationnelle de l'eau est négatif. Pour les chercheurs et les chercheuses, l'eau reste perçue comme une ressource abondante et bon marché et ne nécessite pas une attention particulière. Ils constatent en mobilité une forte résistance au changement. La primauté de l'utilisation de la route sur les autres moyens de déplacement reste prépondérante. Un travail culturel de conviction s'impose. En revanche, la politique de gestion des déchets semble faire partie des pratiques quotidiennes. Des signes de changement sont manifestes, mais il reste du chemin à parcourir pour les délégations syndicales dans le difficile travail de conviction à mener auprès de l'ensemble des travailleurs.

BRISE: le Réseau bruxellois intersyndical de sensibilisation à l'environnement

BRISE est lancé début 2006 en partenariat avec la FGTB, la CGSLB et la CSC. S'inspirant de l'expérience wallonne et du Vlaamse intersyndicaal milieuinitiatief en Flandre, il a pour ambition de développer les capacités d'analyse et d'action syndicale en Région bruxelloise⁵³. Le groupe Kyoto qui rassemble régulièrement les trois syndicats bruxellois pour échanger des bonnes pratiques, réalise des fiches syndicales thématiques: gestion des déchets, alimentation durable, gestion durable de l'eau, gestion durable de l'énergie en entreprise.

Chaque année, un thème est sélectionné pour les formations syndicales qui se terminent par un forum intersyndical. Organisé pour la première fois en décembre 2006, le forum porte sur trois sujets: la climatisation des espaces de travail, l'environnement et les maladies de la civilisation, les enjeux syndicaux de l'énergie.

Affiche du Forum intersyndical, 2005.

(CSC, fonds Thierry Demuysère)



L'expérience est reconduite: « Environnement et enjeux sociaux (2007), « Alliance emploi-environnement, un premier pas vers une transition économique durable » (2012), « Agir pour le climat, une affaire de tous et toutes » (2013). Des journées d'étude viennent compléter l'offre de formation: « L'économie de fonctionnalité » (2013), « Énergie et habitat populaire » (2014).

La mobilité : un nouveau champ d'action syndicale (2000)

Dans le cadre du plan fédéral de développement durable et des plans régionaux, la mobilité est une thématique essentielle pour contribuer à la baisse des émissions de CO₂. Quand la Belgique s'engage avec le protocole de Kyoto, à réduire à l'objectif 2008 à 2012, ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5% par rapport à 1990, chaque entité doit prendre sa part des efforts et cette répartition fait l'objet d'âpres négociations. Le compromis de 2004 fixe à 7,5% l'effort de la Wallonie, à 5,2% pour la Flandre tandis que Bruxelles peut augmenter de 3,475%. Le fédéral prend 50% à sa charge (mobilité, conversion des centrales de charbon avec possibilité d'achats de droits d'émission sur le marché international). En 2003, le gouvernement prend des mesures fiscales qui visent le secteur automobile. Les transports publics sont encouragés par l'État employeur qui prend en charge 100% de l'abonnement chemin de fer pour ses agent·es (2004) et accorde un financement complémentaire aux entreprises qui prennent en charge 80% des abonnements domicile-travail (2005) et une indemnisation de la pratique du vélo. La loi de 2003⁵⁴ impose aux entreprises de plus de 100 travailleurs et travailleuses d'établir à partir de 2005, un diagnostic mobilité, première étape dans la réalisation d'un plan de déplacement d'entreprise.

En 2000, la CSC a une cellule syndicale de mobilité dont l'objectif est d'informer et soutenir les délégations confrontées aux plans de mobilité en entreprise. En 2002, elle lance une campagne « Mobilité : bougez avec la CSC ». L'idée est qu'il vaut mieux sensibiliser et changer les habitudes que de subir une législation coercitive. La campagne met l'accent sur les effets sur la santé et la pollution (air, bruit), la qualité de la vie et l'environnement (aménagement du territoire),



Logo Mobilité.

le revenu (immobilité contrainte) et la cohésion sociale. Les actions sont proposées tant pour les équipes syndicales en entreprise que pour les groupes d'action locale interprofessionnelle (GALI) et aboutissent à des propositions comme l'accès à la mobilité pour les plus démun·e·s et les demandeurs et demandeuses d'emploi, la création de centres de télétravail, l'accessibilité des zonings avec les transports en commun, etc.⁵⁵ La cellule Mobilité participe aux instances et prépare des avis sur la politique ferroviaire de la SNCB et sur les voies navigables.⁵⁶

Chaque comité régional a sa cellule Mobilité et développe ses priorités. La commission Mobilité du Comité régional bruxellois planche sur les plans déplacement entreprise, étudie la tarification à l'usage de la voiture individuelle et prend position sur tous les aspects d'une mobilité urbaine qui intègre tous les modes



de déplacement. Au sein du CRW, le groupe de travail Énergie-Environnement-Mobilité réunit des permanentes et des militantes et analyse les plans d'investissement de la SNCB ou le contrat de gestion des TEC. Outre des sessions de formation pour initier aux plans de mobilité, des outils sont mis à la disposition des équipes militantes : « Avec la CSC, cela roule autrement ! » ainsi que des fiches « Mobilité, comme tremplin pour l'action syndicale ».

La Région wallonne, s'appuyant sur l'expérience RISE, conclut une nouvelle convention de partenariat avec la CSC et la FGTB, avec une cellule syndicale (CSC-FGTB) et un programme de sensibilisation et d'action sur cette thématique. Sa mission est d'analyser la mobilité des personnes entre leur domicile et leur lieu de travail, de créer et favoriser les synergies entre les différents acteurs et soutenir les actions spécifiques en gestion de la mobilité.⁵⁷ En février 2003, cette cellule lance un appel à projets. La CSC retient des initiatives autour des zonings dans le Namurois (Les Isnes, Sauvenière et

Participation d'une délégation de la CSC à la manifestation organisée lors du forum social européen à Athènes, 7 mai 2006.

(CSC, fonds RISE)

Sombreffe), celui d'Heppignies (en collaboration avec la CSC Bâtiment et Industrie et le GALI de la CSC de Fleurus) et celui de Soignies (CSC Mons-La Louvière). Sont encore sélectionnés le projet du Hainaut occidental, Multimobil, dont l'objectif est de créer un service d'aide à la mobilité pour les personnes qui viennent de retrouver un travail, et celui de la CNE portant sur le secteur bancaire alliant mobilité et localisation de l'emploi.⁵⁸

Mobilisation autour du changement climatique (2007)

A partir de 2007, l'enjeu climatique s'impose. Rendez-vous est pris pour la 15^e Conférence mondiale sur le climat qui se déroule à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009. Avec le slogan « La CSC se mouille pour le climat », le Bureau de la CSC aspire à un accord sur le climat ambitieux contraignant et juste avec tous les pays du monde. Membre de la coalition climat, la CSC appelle à manifester à Bruxelles le 5 décembre 2009 et envoie un groupe de 70 participant·e·s à la manifestation du 12 décembre à Copenhague, qui rassemble 100 000 participant·e·s venus du monde entier. Au retour, Claude Rolin, secrétaire général de la CSC et membre de la délégation officielle belge, ne cache pas sa déception : il y avait beaucoup d'appelé·e·s à la Conférence, mais peu d'élue·e·s (des centaines d'ONG n'ont pas reçu de badge d'accès). Ce Sommet, malgré l'urgence, a approuvé une déclaration de façade. Pour lui, il faut continuer

à exercer la pression. La Conférence a créé des liens entre organisations syndicales et ONG, et a fait prendre conscience qu'il existe une sensibilisation internationale. Il conclut : « Avec la CSI (Confédération syndicale internationale) et la CES, la CSC continuera à s'engager pour la troisième révolution industrielle, celle qui nous conduira vers une économie durable, une économie bas carbone. Nous devons imposer une transition, juste ou emploi, justice et climat sont notre combat »⁵⁹.

Le 25 novembre 2008, le Forum intersyndical sur les changements climatiques, « Relevons le défi », à Dampremy fait le point sur les avancées enregistrées tandis qu'à Bruxelles, BRISE consacre son plan d'action 2012-2014 aux formations sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dont le cycle s'achève avec le Forum intersyndical sur les enjeux climatiques.

L'environnement, c'est notre affaire !

Quand en 1990, la CSC décide que l'environnement est une priorité syndicale, et opte pour un projet de société respectueuse de l'humain et de l'environnement, le chemin à parcourir est long et semé d'embûches. Les difficultés sont techniques, économiques et sociales puisqu'il faut s'imposer comme partenaires dans le dialogue social au sein des entreprises et des secteurs. Le défi est aussi culturel pour ses militante·s et affilié·e·s. L'impulsion est donnée. Vingt ans plus tard, le congrès de la CSC de 2010 se

prononce pour des mesures fortes encourageant les organisations du mouvement à assumer une fonction d'exemplarité et à adopter les normes écologiques sévères pour leurs produits et services. Pour la CSC wallonne et bruxelloise, ce sont principalement les Réseaux RISE (1996) et BRISE (2006) qui bénéficient, pendant toutes ces années, du soutien financier de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale, qui sont le fer de lance des mutations vers une société durable bas carbone. L'approche emploi-environnement est nuancée et permet

d'expérimenter des situations où le progrès social et écologique va de pair. Le travail fourni est impressionnant en quantité et en qualité. De nombreuses délégations syndicales témoignent de l'intérêt du programme qu'elles ont suivi, du soutien qu'elles ont reçu pour agir localement ou au niveau de leur entreprise. Elles expriment une fierté à être reconnues, comme actrices d'un projet dont les enjeux à moyen terme touchent le bien commun et complètent les intérêts immédiats des travailleurs et des travailleuses.

Pour beaucoup de délégations syndicales, intégrer les projets RISE et BRISE a un rayonnement à l'extérieur. Myriam Gérard se souvient avoir présenté le projet RISE au Bureau international du travail (BIT) à Genève, à la CES à Séville, à la CFDT à Paris et au Congrès de la Confédération des syndicats nationaux en 2006, et d'avoir participé au groupe de travail de la CES Développement durable: « Dans les années 1990, j'étais invitée au BIT à Genève pour présenter notre approche Environnement à un panel de syndicats du monde entier. Je me souviens de la polarisation entre les syndicats chinois qui disaient que l'environnement était un luxe de pays riches et les syndicats brésiliens qui disaient: non, l'environnement est pour nous une question de survie. Le débat était déjà complètement clivé sur ces deux tendances »⁶⁰.

Il existe néanmoins des bémols. Certaines exigences syndicales restent non rencontrées. En mobilité, il faut sans cesse plaider pour obtenir la consultation des CE. Au niveau fédéral, la consultation des CE est obligatoire dans le diagnostic déplacement, mais ce n'est pas le cas aux autres niveaux de pouvoir. Quand en 2009, la Région de Bruxelles-Capitale décide que toutes les entreprises, qui occupent en moyenne au moins 100 travailleurs et travailleuses doivent avoir un plan de déplacement. La CSC demande sans succès d'imposer la consultation des CE. La même demande est faite à la Région wallonne, sans résultat, tant pour baisser le seuil en dessous de 100 travailleurs et travailleuses que pour l'obligation de consultation. « Il reste du

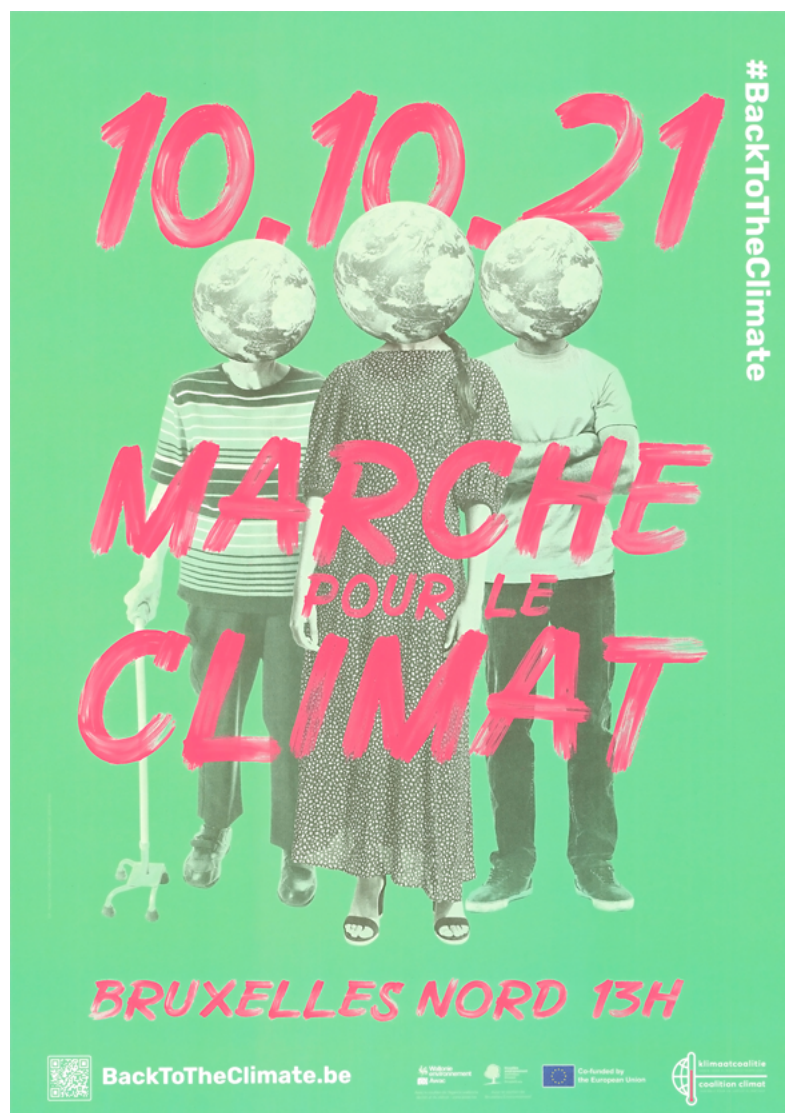
chemin à parcourir pour que les travailleurs et travailleuses aient leur mot à dire sur les transitions environnementales qui touchent leurs conditions de travail »⁶¹, constate Bénédicte Vellande. Le projet RISE aurait pu, sur le plan interprofessionnel, tenir davantage compte des inégalités et de la justice environnementale. La question climatique et la biodiversité n'étaient pas non plus une priorité.

Enfin, tout le travail sur l'environnement n'a pas réussi à dépasser cette tension persistante entre le maintien ou le développement d'activités problématiques pour le développement durable, mais porteuses d'emplois. Solvay a été un exemple. Aujourd'hui, c'est le cas du nucléaire où des manifestations syndicales se sont déroulées pour contester la fermeture de centrales. C'est encore le cas de l'aéroport de Bierset où les travailleurs et travailleuses sur le site et leurs syndicats ont décidé un arrêt des activités de l'aéroport de Liège pour faire pression sur le gouvernement wallon afin qu'il revoie à la baisse les exigences du nouveau permis d'exploitation de l'aéroport. Dans ces différents cas, les positions syndicales se sont partagées entre celles et ceux qui mettent en évidence le maintien de l'emploi (quoiqu'il en coûte sur le plan environnemental) et celles et ceux qui considèrent que l'environnement doit être pris en compte sur le même plan que l'emploi. Ce sont les centrales qui restent maîtres des décisions. Il a manqué, constate Myriam Gérard, « une structure de médiation qui articulerait les enjeux spécifiques d'un secteur à l'intérêt général. C'était pourtant une injonction inscrite dans *Syndicalisme 80-90*: l'interprofessionnalisation de l'action professionnelle et la professionnalisation de l'action interprofessionnelle »⁶².

L'environnement a été une opportunité pour le mouvement syndical. Même si le travail de conviction est sans cesse à renouveler, le thème a enrichi le syndicalisme en général et la fonction de délégué-e, en particulier. Les cellules Environnement, les conseillers Environnement et Énergie du service d'études de la CSC et du

service Entreprise, des permanent-e-s relais environnement dans les fédérations et les centrales sont désormais à la disposition des militant-e-s et accompagnent les délégations syndicales vers une transition juste, pour que la lutte contre les

changements climatiques ne se fasse pas contre, mais avec les travailleurs et travailleuses dans le respect de la justice sociale. C'est une force pour le travail syndical et surtout une nécessité pour la planète. ||



Affiche : Marche pour le climat, 10 octobre 2021.

(CARHOP, coll. affiches, n° 129)

Notes

- 1 DELAUNAY J, *Halte à la croissance*, Paris, Fayard, 1973.
- 2 FOUARGE J.G., «(Sur)vivre dans un monde pollué. 2. Les racines du mal ou les causes des nuisances. Le Club de Rome et l'environnement», *Au travail*, n° 16, 21 avril 1973, p. 9.
- 3 FOUARGE J.G., «(Sur)vivre dans un monde pollué. 1. Quelle société voulons-nous?», *Au travail*, n° 15, 14 avril 1973, p. 8-9; FOUARGE J.G., «(Sur)vivre dans un monde pollué. 2. Les racines du mal ou les causes des nuisances. Le Club de Rome et l'environnement», *Au travail*, n° 16, 21 avril 1973, p. 8-9; FOUARGE J.G., «(Sur)vivre dans un monde pollué. 3. Les solutions au problème dépendent de nous», *Au travail*, n° 18, 5 mai 1973, p. 6-7.
- 4 FOUARGE J.G., «(Sur)vivre dans un monde pollué. 1. Quelle société voulons-nous?», *Au travail*, n° 15, 14 avril 1973, p. 8.
- 5 Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 1^{er} février 1993, concernant un programme communautaire de politique et d'action en matière d'environnement et de développement durable - Programme communautaire de politique et d'action pour l'environnement et le développement durable et respectueux de l'environnement (deviendra en 1998 développement soutenable), dans Site Web : *europa.be*, s.d., URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A41993X0517>, page consultée le 20 février 2023.
- 6 «Ce que les syndicats attendent de la présidence belge de l'UE», *Syndicaliste CSC*, n° 548, 25 mai 2001 et 10 juin 2001, p. 8.
- 7 CSC. *Rapport d'activité 1972-1975*, Bruxelles, (1975), p. 439-441.
- 8 Principe préconisé par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dans les années 1970, selon lequel un pollueur doit supporter les coûts des mesures de réduction de sa pollution, décidés par les pouvoirs publics ou fixés par les règles du marché, POUCKET T., *L'environnement, le comprendre pour le reconstruire*, Bruxelles, ÉVO-FEC, 1999, p. 162.
- 9 CSC. *Rapport d'activité 1972-1975...*, p. 440.
- 10 «L'aventure écologique», *Au travail*, n° 38, 23 septembre 1977, p. 9; DUTRY G., LAMBERT G., *Écologie, Crise économique et écologie*, Bruxelles, FTU, 1977 (republié en 1994 dans les Dossiers de la FTU).
- 11 «L'aventure écologique» ..., p. 9.
- 12 La CSC considère les options comme un texte de référence pour l'action syndicale. Voir Partie I. Chapitre 1, p. 22-24.
- 13 «Les options du MOC: priorité à l'humain», *Au travail*, n° 40, 6 octobre 1978, p. 1.
- 14 Comité régional wallon, *Syndicalisme des années 80-90 en Wallonie, Analyses et propositions pour un large débat, texte modifié après les journées d'étude du CRW des 25 et 26 novembre 1981*, s.l., 1981, p. 24. CRW, *Syndicalisme des années 80-90, Priorités et stratégies pour la renaissance du mouvement ouvrier, Texte final*, s.l., janvier 1984, p. 47.
- 15 DELPORTE J., «Centrale des francs-mineurs. Charbonnages du Roton. On continue... Combien d'années? À quelles conditions?», *Au travail*, n° 15, 16 avril 1982, p. 16; «Le congrès de la Centrale des francs-mineurs. Le nouvel avenir du charbon en Belgique», *Au travail*, n° 42, 22 octobre 1982, p. 7.
- 16 «Énergie. Le Comité de la CSC va se prononcer sur ... les moyens à mettre en œuvre en vue d'une politique énergétique globale», *Au travail*, n° 3, 19 janvier 1974, p. 1.
- 17 *Moniteur belge*, 31 décembre 1975.
- 18 Fondation politique du MOC, *Énergie et démocratie*, Bruxelles, 1978. Dans le cadre de l'ouverture au pluralisme politique, la Fondation politique du MOC, installée en 1977 par le Comité exécutif du MOC francophone, rassemble les responsables du mouvement ainsi que les élus politiques du PSC, du RW et du FDF, membres du MOC, pour définir à court et moyen terme, la stratégie politique du MOC.
- 19 «Projet d'options fondamentales de la Fondation politique du MOC. Pour une politique de l'énergie», *Au travail*, n° 49, 8 décembre 1978, p. 10-12. Des militant·es du MOC sont actifs dans les luttes citoyennes «écologistes», comme à Andenne, contre l'implantation d'une nouvelle centrale nucléaire entre 1975 et 1978.
- 20 60^e *Semaine sociale wallonne. Quelle crise, quelle énergie? Les 2,3 et 4 novembre 1978 à Louvain-la-Neuve*, MOC-CIEP, Bruxelles, 1978. Elle est préparée en amont par un dossier de la *Revue nouvelle*, paru en octobre 1978 sur l'écologie, dont le pilotage est assuré par René Schoonbroodt (MOC) et Albert Carton du service d'études de la CSC, en charge du dossier énergie. Ce dernier donne à la Semaine sociale une leçon «Identifier la crise pour mieux définir l'action» où il plaide pour décloisonner les discours sur la crise afin de mieux en comprendre les causes, percevoir les vrais enjeux et permettre aux travailleurs et travailleuses de se réapproprier le sens de leur action. «La soixantième Semaine sociale wallonne. Quelle crise, quelle énergie?», *Au travail*, n° 45, 10 novembre 1978, p. 8-9.
- 21 Dossier rédigé par Gérard Lambert, Georges Liénard, Richard Lorent, Hedwige Peemans-Poullet, Gérard Valenduc, *Au travail*, n° 48, 7 décembre 1979, p. 10-11. La bibliographie, qui accompagne le dossier, montre un foisonnement de publications sur l'énergie et le nucléaire: FTU, *Énergie, Pour connaître le nucléaire*, 1978 (dossier n°5); 60^e *semaine sociale wallonne, Quelle crise, quelle énergie?*, 1978; MOC Huy, *Le nucléaire pour qui, pour quoi?*, s.l., 1978; MOC Liège, *Énergie?*, s.l., 1979; «Nucléaire, qui décide?», *La Revue nouvelle*, n° 2, février 1975; *Nucléaire, un choix sage?*, *La Revue nouvelle*, n° 9, septembre 1976; *Les amis de la terre; Guide des énergies douces en Belgique*, s.l., 1979; Fondation André Renard, *Quelle énergie, pour quoi faire?*, Liège, 1979.
- 22 Un nuage, libéré accidentellement par le réacteur contenant un puissant herbicide avec de la soude caustique et de la dioxine, a eu des retombées sur des centaines d'hectares à la ronde.

- 23 «À quand la priorité à l'utilisation rationnelle de l'énergie? Le plan d'équipement 1982-1992 du secteur électrique», *Au travail*, n° 20, 21 mai 1982, p. 12.
- 24 Cité par POUCKET T., *L'environnement, le comprendre pour le reconstruire*, Bruxelles, ÉVO-FEC, 1999, p. 191.
- 25 CSC. *Rapport d'activité 1987-1988*, Bruxelles, (1988), p. 72.
- 26 Colloque organisé avec la collaboration de la Fédération liégeoise de la CSC, le Groupement national des cadres et le Syndicat chrétien des communications et de la culture. Voir CSC. *Rapport d'activité 1987-1988...*, p. 68.
- 27 CSC. *Rapport d'activité 1988-1989*, Bruxelles, (1989), p. 49-50.
- 28 «L'environnement de la région portuaire», *Syndicaliste CSC*, n° 324, septembre 1989, p. 14.
- 29 *Syndicaliste CSC*, n° 338, 25 mai 1990, p. 15.
- 30 *La Libre Belgique*, 30 avril 1990.
- 31 CSC. *Rapport d'activité 1992-1994*, Bruxelles, (1994), p. 25.
- 32 LECHAT B., PIRON J., ÉCOLO, *l'écologie de l'action politique*, t. 2: 1987-2004, Namur, Étopia, 2021, p. 133-140; RIHOUX B., *Les écotaxes-produits sur la scène politique belge*, I-II, Bruxelles, CRISP, 1994 (Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1427-1428).
- 33 «Écotaxes: vers un écocivisme. Pour un rôle actif du citoyen», *Syndicaliste CSC*, n° 411, 25 mars 1994, p. 9.
- 34 «Pour les écotaxes, nous plaçons coupables, cette thématique était nouvelle», GHESQUIERE D., «La FGTB et la CSC signent la paix verte en Wallonie», *Le Soir*, 5 mars 1998, cité dans JADOUL É., *La construction d'une revendication environnementale au travers du réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement (RISE)*, Mémoire FOPES-UCL, Louvain-la-Neuve, 2015, p. 52-53.
- 35 Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, *Moniteur belge*, 18 juin 1997.
- 36 «Produits dangereux, une campagne de la CSC-Métal», *Syndicaliste CSC*, n° 412, 10 avril 1994, p. 8.
- 37 La loi du 4 août 1996 a remplacé la dénomination comité de sécurité et d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail par comité pour la prévention et la protection du travail (CPPT).
- 38 «Loi programme du 8 avril 2003 sur le diagnostic en matière de mobilité», *Moniteur belge*, 7 avril 2003.
- 39 Interview de Myriam Gérard, formatrice à la FEC, responsable du projet RISE 1994-2005, par Marie-Thérèse Coenen, 6 mars 2023.
- 40 Thierry Poucet est journaliste, spécialisé dans les questions de santé et de santé publique. Dans les années 1970, il collabore à l'hebdomadaire *Notre temps*, est ensuite directeur pendant près de 17 ans des publications du Groupe d'étude pour une réforme de la médecine (GERM). Il poursuit son parcours professionnel comme journaliste à l'Union nationale des mutualités socialistes. C'est un contributeur régulier au journal *La Cité*, *La Revue nouvelle*, les *Courriers hebdomadaires du CRISP* et *La revue Politique*.
- 41 POUCKET T., en coll. avec GÉRARD M., VALENDUC G., *L'environnement, le comprendre pour le reconstruire*, Bruxelles, ÉVO-FEC, 1992.
- 42 Interview de Myriam Gérard...
- 43 L'IWERF sera remplacé par la suite par le Centre d'éducation populaire André Genot-FGTB Namur (CEPAG).
- 44 Conférence de presse du 4 mars 1998, cité dans JADOUL É., *La construction d'une revendication environnementale...*, p. 52-53.
- 45 *Ibid.*
- 46 POROT V., *Environnement & l'entreprise. Guide pratique pour les travailleurs*, Bruxelles-Namur, RISE-FEC-IWERF-FTU, 1997.
- 47 Interview de Véronique Thirifays (FEC), responsable du projet RISE, par Marie-Thérèse Coenen, 7 mars 2023.
- 48 JADOUL É., *La construction d'une revendication environnementale...*, p. 51.
- 49 SONDA C. (FAR), *Amiante, danger mortel*, RISE-FGTB-CSC, Liège, 2002; SONDA C., *L'amiante en un coup d'œil, guide pratique*, s.l., RISE, 2002; BARRIAT V.-A., *Remplacer l'amiante. Nouveaux matériaux, nouveaux risques*, s.l., RISE-FTU, 2003.
- 50 CSC. *Rapport d'activité 1998-2000*, Bruxelles, (2000), p. 25.
- 51 www.incineration-environnement.be
- 52 FOREST M.-A., «Les délégué-e-s des incinérateurs, acteurs de l'environnement», *Syndicaliste*, n° 593, 25 octobre 2003, p. 20-21; VELLANDE B., «Projet RISE. Ipalle et l'incinération de déchets dangereux», *Syndicaliste*, n° 607, 25 juin 2004, p. 4-5; «Atelier central de Salzinnes», *Syndicaliste*, n° 608, 25 août 2004, p. 7.
- 53 CSC. *Rapport d'activité 2004-2006*, Bruxelles, (2006), p. 46.
- 54 «Chapitre XI de la loi-programme du 8 avril 2003 modifiée par la loi-programme du 22 décembre 2003», *Moniteur belge*, 31 décembre 2003.
- 55 «Mobilité: bougez avec la CSC!», *Syndicaliste CSC*, n° 567, 25 mai 2002, p. 12 à 14.
- 56 CSC. *Rapport d'activité 2002-2004*, Bruxelles, (2004), p. 34.
- 57 THIRIFAYS V., «Mobilité: appels à projets», *Syndicaliste*, n° 581, 25 février 2003, p. 10.
- 58 VELLANDE B., «Mobilité: de la sensibilisation à l'action», *Syndicaliste*, n° 588, 25 juin 2003, p. 7.
- 59 ROLIN C., «À Copenhague, les rois étaient nus», *Syndicaliste*, n° 713, 25 janvier 2010, p. 8-9.
- 60 Interview de Myriam Gérard...
- 61 Commentaire de Bénédicte Vellande envoyé le 27 février 2023.
- 62 Interview de Myriam Gérard.... Pour ce qui est de la résolution qu'elle évoque, voir CRW, *Syndicalisme des années 80-90, Priorités et stratégies pour la renaissance du mouvement ouvrier, Texte final*, s.l., janvier 1984, p. 44.